



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS MASCULINES SENIORS

PROCES VERBAL RESTREINTE N° 03

HOMOLOGATION DES MATCHS DE CHAMPIONNAT – ANTENNE DE DIEPPE

Réunion restreinte du : 10 octobre 2017

A : 15 h 00

Lieu : Antenne de Dieppe

Présidence : M. Laurent LEFEBVRE

Membres présents : Dany COLE, Jean Luc Tiret.

Les décisions ci-après de la Commission Départementale des Compétitions Masculines Seniors sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans le délai de 7 jours à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la LFN.

JOURNEE DU 17 SEPTEMBRE 2017

SENIORS : APRES-MIDI D1 - POULE A.

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain sauf la rencontre, **St Nicolas 2 - Plateau/association 2**, reportée, suite à un arrêté municipal, au dimanche 24 septembre 2017

SENIORS : APRES-MIDI D1 - POULE B.

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain sauf la rencontre, **Fauville 2 - Cany 2**, reportée, suite à un arrêté municipal, au dimanche 24 septembre 2017

Amende de 5€ à **O Pavilly** pour une licence manquante (délégué à la police du terrain)

Amende de 5€ au **FC Barentin** pour une licence manquante (dirigeant)

SENIORS : APRES-MIDI D2 - POULE A.

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain

2 dossiers sont transmis à la Commission Départementale de Discipline du D.F.S.M

SENIORS : APRES-MIDI D2 - POULE B.

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain sauf

la rencontre, **Tourville 2 – Saint Valéry 2**, reportée, suite à un arrêté municipal, au dimanche 24 septembre 2017 ainsi que la rencontre, **Les Grandes Ventes 1 – Luneray 3**, reportée, suite à un arrêté municipal, au dimanche 22 octobre 2017

Amende de 7€ à **Bacqueville 2** : manque banc de touche.

SENIORS : APRES-MIDI D2 - POULE C.

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain s

auf la rencontre, **Ourville 2 – Yvetôt 3**, reportée, suite à un arrêté municipal, au dimanche 24 septembre 2017.



La rencontre **Normande 76 2 – Flocques 2** : Le dossier, transmis à la Commission Départementale des Règlements et Contentieux, est placé en instance d'homologation.

SENIORS : APRES-MIDI D3 - POULE A.

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

Amende de 7€ au **FC Flocques** : manque délégué à la police du terrain

Amende de 7€ au **GS Foucarmont/Réalcamp** : manque délégué à la police du terrain

SENIORS : APRES-MIDI D3 - POULE B.

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain

Amende de 7€ au **FC Val de Bresle** : manque banc de touche.

SENIORS : APRES-MIDI D3 - POULE C.

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain

Amende de 7€ à **US Criel** : manque délégué à la police du terrain

Amende de 7€ au **FC Martin Eglise** : manque délégué à la police du terrain

SENIORS : APRES-MIDI D3 - POULE D.

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain

SENIORS : APRES-MIDI D3 - POULE E.

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain sauf

la rencontre **Sainte Austreberthe 1 – Allouville Bellefosse 2** reporté au dimanche 8 octobre 2017.

Amende de 5€ à **Saint Paer** pour une licence manquante (arbitre assistant)

Amende de 7€ à **US Presqu'île** : manque banc de touche.

SENIORS : APRES-MIDI D3 - POULE F.

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain sauf

les rencontres **Yebleron – Veauville les Baons 2** et **Fauville 3 – Hattenville** reportées au dimanche 8 octobre 2017.

Amende de 5€ à **Limesy** pour une licence manquante (arbitre central bénévole)

SENIORS : APRES-MIDI D3 - POULE G.

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain sauf

La rencontre **Sassetot/Thérouldeville 2 – Fécamp 3** : Le dossier, transmis à la Commission Départementale des Règlements et Contentieux, est placé en instance d'homologation.

Amende de 7€ à **Sassetot/Thérouldeville 2** : manque délégué à la police du terrain.

SENIORS : MATIN D1 - POULE A.

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain

Amende de 7€ à **Entente Motteville/Croixmare** : manque banc de touche.

SENIORS : MATIN D2 - POULE A.

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain

Amende de 7€ à **Bracquemont Copains** : manque arbitre assistant

SENIORS : MATIN D2 - POULE B.

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain sauf

la rencontre, **Le Trait/Duclair 12 – Caseg Saint Riquier 11**, reportée au dimanche 8 octobre 2017.



Amende de 7€ à **Limésy** : manque arbitre assistant

Amende de 7€ à **Yvetôt** : manque arbitre assistant

Amende de 7€ à **Yvetôt** : manque banc de touche.

SENIORS : MATIN D3 - POULE A.

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain

Amende de 7€ à **FC Offranville** : manque délégué à la police du terrain.

SENIORS : MATIN D3 - POULE B.

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain sauf

la rencontre, **Fauville 13 – Sainte Colombe 11**, reportée au dimanche 8 octobre 2017.

Amende de 10€ (2X5€) à Normanville : manque 2 licences joueurs

Amende de 5€ à Colleville/Angerville : manque licence au délégué à la police du terrain

SENIORS : MATIN D3 - POULE C.

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain sauf

la rencontre, **Saint Paer 11 – Auzebosc**, reportée au dimanche 8 octobre 2017.

Amende de 7€ à **Touffreville** : manque banc de touche.

Amende de 7€ à **Presqu'île** : manque banc de touche.

Amende de 5€ à **Sainte Marie des Champs** : pour une licence manquante (arbitre assistant)

VETERANS: D1 - POULE A.

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain sauf

la rencontre, **Sainte Austreberthe 11 – Tourville 11**, reportée au dimanche 8 octobre 2017.

Amende de 7€ à **O Pavilly** : manque délégué à la police du terrain.

Amende de 7€ à **Municipaux Barentin** : manque banc de touche.

Amende de 17€ au **FC Neufchatel** : non utilisation de la feuille d'arbitrage correspondant à la rencontre concernée

Amende de 5€ au **FC Neufchatel** : pour une licence manquante (arbitre central bénévole)

Amende de 7€ au **FC Neufchatel** : manque licence au délégué à la police du terrain

VETERANS: D1 - POULE B.

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain sauf

les rencontres, **Ourville 11 – Paluel 11**, et **Cany 12 – Hattenville 12** reportées au dimanche 8 octobre 2017

Amende de 7€ à **Colleville/Angerville** : manque banc de touche.

VETERANS: D1 - POULE C.

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain sauf

la rencontre, **Le Trait/Duclair 13 – Etoutteville 11**, reportée au dimanche 8 octobre 2017.

Amende de 17€ au **Yvetôt AC** : non utilisation de la feuille d'arbitrage correspondant à la rencontre concernée

Amende de 5€ au **Yvetôt AC** : pour une licence manquante (arbitre central bénévole)

Amende de 5€ au **Yvetôt AC** : pour une licence manquante (arbitre assistant)

Amende de 7€ au **Yvetôt AC** : manque délégué à la police du terrain

Amende de 7€ au **Yvetôt AC** : manque banc de touche.



JOURNEE DU 24 SEPTEMBRE 2017

SENIORS : APRES-MIDI D3 - POULE A.

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain sauf les rencontres Melleville – Foucarmont/Réalcamp et Grandcourt – Etalondes reportées à une date ultérieure
La rencontre **Normande 76 2 – Flocques 2** : Le dossier, transmis à la Commission Départementale des Règlements et Contentieux, est placé en instance d'homologation.
Amende de 5€ à **Vallées Bouvaincourt/Ponts et Marais 2** pour une licence manquante (arbitre assistant)
Pour non utilisation de la FMI du fait de l' **AS Tréport**, une amende de 30€ est infligée à l' **AS Tréport** (art 200 des RG ou l'annexe 2 des RG de la L.F.N.)

SENIORS : APRES-MIDI D3 - POULE B.

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain sauf la rencontre **Criquiers – Val de Bresle** reportée à une date ultérieure

SENIORS : APRES-MIDI D3 - POULE C.

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain sauf la rencontre **Envermeu 2 – Stade Bernevalais** reportée au 8 octobre 2017
Amende de 7€ à **FC Petit Caux**: manque délégué à la police du terrain

SENIORS : APRES-MIDI D3 - POULE D.

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain
Pour non utilisation de la FMI du fait de l' **AS Saint Oeun du Breuil**, une amende de 30€ est infligée à l' **AS Saint Oeun du Breuil** (art 200 des RG ou l'annexe 2 des RG de la L.F.N.)

SENIORS : APRES-MIDI D3 - POULE E.

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain sauf :
La rencontre **Louvetot – Vallées Caudebec** reporté au dimanche 22 octobre 2017.
La rencontre **Allouville Bellefosse 2 – Presqu'île** reporté au dimanche 22 octobre 2017.
La rencontre **Saint Pierre de Varengeville 2 – Limesy2** : Le dossier, transmis à la Commission Départementale des Règlements et Contentieux, est placé en instance d'homologation.
Amende de 5€ à **Saint Paer** pour une licence manquante (arbitre assistant)
Amende de 7€ à **US Presqu'île** : manque banc de touche.

SENIORS : APRES-MIDI D3 - POULE F.

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain

SENIORS : APRES-MIDI D3 - POULE G.

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain sauf :
La rencontre **Gerponville/Valmont – Sainte Colombe** reportée au dimanche 8 octobre 2017
La rencontre **Yebleron – Paluel** reportée au dimanche 22 octobre 2017

SENIORS : MATIN D1 - POULE A.

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain sauf :
La rencontre **Cany 11 – Anneville** est reportée à une date ultérieure
La rencontre **Le Trait/Duclair 11 – Sainte Marie des Champs** est reportée à une date ultérieure



SENIORS : MATIN D2 - POULE A.

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain sauf
La rencontre **Envermeu 11 – Fontaine le Dun** reportée au dimanche 8 octobre 2017.
Amende de 7€ à **Anneville** : manque banc de touche.

SENIORS : MATIN D2 - POULE B.

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain sauf
La rencontre, **Limésy 11 – Vallées Caudebec11**, reportée au dimanche 8 octobre 2017.
Amende de 7€ à **Sainte Marguerite sur Duclair**: manque délégué à la police du terrain
Amende de 7€ à **Sainte Marguerite sur Duclair**: manque arbitre assistant
Amende de 7€ à **Caseg Saint Riquier** : manque banc de touche.

SENIORS : MATIN D3 - POULE A.

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain
Amende de 10€ (2X5€) à **FC Brachy** : manque 2 licences joueurs

SENIORS : MATIN D3 - POULE B.

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain sauf la rencontre, **Etoutteville/Yvecrique – Ouainville 11**, reportée au dimanche 8 octobre 2017.
Amende de 10€ (2X5€) à **Normanville** : manque 2 licences joueurs
Amende de 7€ à **Fauville** : aucune personne inscrite sur le banc de touche.
Amende de 7€ à **Saint Clair sur les Monts** : manque banc de touche.

SENIORS : MATIN D3 - POULE C.

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain
Amende de 7€ à **Saint Jean Fresquiennes** : pour une licence manquante (arbitre assistant)
Amende de 7€ à **Louvetot** : manque banc de touche.
Amende de 7€ à **Auzebosc** : manque banc de touche.

VETERANS: D1 - POULE A.

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain sauf la rencontre,
Amende de 5€ à **ES Tourville** : manque n° de licence joueur
Amende de 17€ au **FC Neufchatel** : non utilisation de la feuille d'arbitrage correspondant à la rencontre concernée
Amende de 7€ au **FC Neufchatel** : manque arbitre assistant

VETERANS: D1 - POULE B.

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain sauf les rencontres, **Ourville 11 – Paluel 11**, et **Cany 12 – Hattenville 12** reportées au dimanche 8 octobre 2017, les rencontres **Fauville 11 – Gerponville/valmont** et **Hattenville 12 – Héricourt 12** : dans l'attente des résultats,
Amende de 7€ à **Colleville/Angerville** : manque banc de touche.

VETERANS: D1 - POULE C.

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain sauf la rencontre **Vallées/Caudebec – Le Trait/Duclair** reportée à une date ultérieure.
Amende de 7€ à **Yvetôt AC** : manque banc de touche.
Amende de 7€ à **Presqu'île** : manque banc de touche.
Amende de 7€ à **Presqu'île** : manque délégué à la police du terrain



HOMOLOGATION DES MATCHS DE CHAMPIONNAT – ANTENNE DE ROUEN

Réunion plénière du : 05 octobre 2017

A : 17 h 00

Lieu : siège du D.F.S.M. à Bois-Guillaume

Présidence : M. Pierre LECORNU

Membres présents : Mme Yvette BOTTE, MM Gérard DEMARRE, André MAROLLE.

Absent excusé : Michel MOGIS.

§§§§

*Les décisions ci-après de la Commission Départementale sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans le **délai de 7 jours** à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.FN.*

§§§§

ADOPTION DE PROCES-VERBAUX

La Commission procède à l'adoption :

- du procès-verbal de la réunion plénière n° 01 du 28 septembre 2017, paru le 03 octobre 2017

HOMOLOGATION DES MATCHS DE CHAMPIONNAT

JOURNEE DU 17 SEPTEMBRE 2017

SENIORS : APRES-MIDI D1- POULE C.

Match n°19774168, MONT SAINT AIGNAN FC // O DARNETAL.

En raison d'un arrêté municipal sur le terrain du MONT SAINT AIGNAN FC, la rencontre a été reportée, **au dimanche 24 septembre 2017.**

Match n°19774170, PLATEAU QUINCAMPOIX FC // ASCJ KURDISTAN

La rencontre a été reportée, **au dimanche 24 septembre 2017.**

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

4 dossiers sont transmis à la Commission Départementale de Discipline du D.F.S.M.

SENIORS : APRES-MIDI D2- POULE D.

Match n° 19775010 ES. MONTIGNY LA VAUPALIERE // ASCJ KURDISTAN

Feuille de match insuffisamment rédigée, il manque l'identité du délégué à la police du terrain,

Une amende de 7€ est infligée à l'ES MONTIGNY LA VAUPALIERE,

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

District de Football de Seine-Maritime

Siège de Bois-Guillaume : ☎ 02.35.12.17.70

Antenne de Dieppe : ☎ 02.35.82.91.15 - Antenne du Havre : ☎ 02.32.74.93.40

Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsm.fff.fr/>



Les autres matches sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

3 dossiers sont transmis à la Commission Départementale de Discipline du D.F.S.M.

SENIORS : APRES-MIDI D2 POULE E

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain

3 dossiers sont transmis à la Commission de Discipline du D.F.S.M.

SENIORS : APRES-MIDI D3 POULE H

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain

2 dossiers sont transmis à la Commission Départementale de Discipline du D.F.S.M.

SENIORS : APRES-MIDI D3 POULE I

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain

1 dossier est transmis à la Commission Départementale de Discipline du D.F.S.M.

SENIORS : MATINS D1 POULE UNIQUE

Match n.19775433 : A. MALAUNAY // GRAND COURONNE FC

La feuille de match F.M.I est incomplète, il manque l'identité du délégué à la police du terrain.

Une amende de 7€ est infligée à l'A. MALAUNAY.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n. 19775428 : US GRAMMONT // O.DARNETAL

Pour non utilisation de la FMI du fait de l'US GRAMMONT, une amende de 30€ est infligée à l'US GRAMMONT (art 200 des RG ou l'annexe 2 des RG de la L.F.N.)

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

5 dossiers sont transmis à la Commission Départementale de Discipline du D.F.S.M.

SENIORS : MATINS D2 POULE C

Match n. 19774870 AS LA LONDE // RC CAUDEBEC

La rencontre est placée en instance d'homologation.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

1 dossier est transmis à la Commission Départementale de Discipline du D.F.S.M.

SENIORS : MATINS D2 POULE D

Match n. 19774598 : SAINT MARTIN DU VIVIER O // A ROUENNAISE

La feuille de match F.M.I est incomplète, il manque l'identité du délégué à la police du terrain.

Une amende de 7€ est infligée à SAINT MARTIN DU VIVIER O

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

4 dossiers sont transmis à la Commission Départementale de Discipline du D.F.S.M.

SENIORS : MATINS D2 POULE E

Match n. 19774725 : ASP MARTAINVILLE EPREVILLE // GCO BIHOREL

Constatant l'absence de l'équipe du GCO BIHOREL, au coup d'envoi.



La Commission,
Jugeant en 1^{ère} instance,

- ✓ Donne match perdu par forfait, au GCO BIHOREL, sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier l'ASP MARTAINVILLE EPREVILLE sur le score de 3 buts à 0.
- ✓ Inflige une amende de 168 € au GCO BIHOREL.
- ✓ Dit que les frais d'arbitrage doivent être débités du compte du GCO BIHOREL et crédités sur celui de ASP MARTAINVILLE EPREVILLE .

Match n. 19774727 : FC SOMMERY // VALLEE DE SEINE FC SAHURS

La feuille de match F.M.I est incomplète, il manque l'identité du délégué à la police du terrain.

Une amende de 7€ est infligée au FC SOMMERY

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n. 19774728 : FC GRUGNY // ES SAINT AUBIN CELLOVILLE

La feuille de match F.M.I est incomplète, il manque l'identité du délégué à la police du terrain.

Une amende de 7€ est infligée au FC GRUGNY

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

1 dossier est transmis à la Commission Départementale de Discipline du D.F.S.M.

VETERANS : DEPARTEMENTAL 1 POULE D

MATCH N.19775563 CMS OISSEL // FC ROUEN 1899.

En raison d'un arrêté municipal sur le terrain de OISSEL, la rencontre est remise au 8 Octobre 2017.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

1 dossier est transmis à la Commission de Discipline du DFSM.

VETERANS : DEPARTEMENTAL 2 POULE A

MATCH N 19775772 RC CAUDEBEC // GRAND QUEVILLY FC.

Feuille de match FMI incomplète, il manque le délégué à la police du terrain. Une amende de 7€ est infligée au **RC CAUDEBEC**.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

MATCH N. 19775773 ASC YMARE // FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY.

Feuille de match FMI incomplète, il manque le délégué à la police du terrain. Une amende de 7€ est infligée à l'**ASC YMARE**.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

MATCH N. 19775774 A.S. LA BOUILLE MOULINEAUX // AC RENAULT CLEON.

Feuille de match FMI incomplète, il manque le délégué à la police du terrain. Une amende de 7€ est infligée à l'**A.S. LA BOUILLE MOULINEAUX**.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

MATCH N. 19775775 CO CLEON // A.L. TOURVILLE LA RIVIERE.

Feuille de match incomplète, manque l'identité de l'arbitre assistant. Une amende de 7€ est infligée à l'**A.L. TOURVILLE LA RIVIERE**.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

MATCH N. 19775771 AS MADRILLET CHATEAU BLANC / US GRAMMONT.

En raison d'un arrêté municipal sur le terrain de l'AS MADRILLET CHATEAU BLANC, la rencontre a été remise au 24 Septembre 2017.

Aucun dossier ne relève de la Commission de Discipline du DFSM.



VETERANS DEPARTEMENTAL 2 POULE B

MATCH N.19775864 US CAILLY // FC DES VILLAGES

La feuille de match manquante est à faire parvenir au DFSM avant le 12 Octobre 2017, sous peine de sanction.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Aucun dossier ne relève de la Commission de Discipline du DFSM.

VETERANS DEPARTEMENTAL 3 POULE A

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Aucun dossier ne relève de la Commission de Discipline du DFSM.

VETERANS DEPARTEMENTAL 3 POULE B

MATCH N. 19776044 FC BOOS // ASC YMARE.

La feuille de match manquante est à faire parvenir au DFSM avant le 12 Octobre 2017, sous peine de sanction.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Aucun dossier ne relève de la Commission de Discipline du DFSM.

VETERANS DEPARTEMENTAL 3 POULE C

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Aucun dossier ne relève de la Commission de Discipline du DFSM.

HOMOLOGATION DES MATCHS DE CHAMPIONNAT – ANTENNE DU HAVRE

Réunion plénière du : 9 octobre 2017

A : 17h30

Lieu : siège du DFSM – Antenne du Havre

Présidence : Mr Vautier jean marc

Membres Présents : Mme CASTEL - Mrs VAUTIER – LEVEE – DELAHALLE

Membres absents excusés : Mr BLONDEL

Assiste à la réunion : Mr LEFEBVRE Laurent

CIVILITES :

M. VAUTIER Jean Marc président de la Commission Départementale de la Sportive et les Membres de la Commission Départementale de la Sportive adressent leurs sincères condoléances à la famille de Mme Castel Marie-Rose pour le décès de son père .

La commission départementale du DFSM - antenne du HAVRE de la Commission sportive souhaite la bienvenue à M. DELAHALLE Michel.

Les décisions ci-après de la Commission Départementale des Compétitions Masculines Seniors sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel , dans le délai de 7 jours à compter du lendemain de leur première notification , dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la LFN .



INFRACTION AU STATUT DE L'ARBITRAGE

La commission rappelle aux clubs en **infraction avec le statut de l'arbitrage** (voir sur le site de la LFN dans arbitrage) que les feuilles de matchs sont **systématiquement contrôlées** et dans le cas d'infraction le club sera sanctionné d'une **amende de 61€ par joueur et par match** en application de l'article 160 des RG de la LFN .

Senior après-midi D1 groupe D

St Antoine 1 – Gruchet FC 1 du 01/10/2017 n° 19832668

Gruchet FC 1 : 2 Mutés supplémentaires

Depperrois Alexandre 2543283970

Sbai Mustapha 2117417770

Poupel Maxime 2543086765

Darkaoui Walid 2543166561

Amende de 122€ (61€x2) au club de Gruchet FC

FORFAITS

SENIOR MATIN D2 groupe G

OH Trefil .Neiges 5 – Angerville l'Orcher 2 du 17 septembre 2017 n° 19843730

Forfait de OH Trefil.Neiges 5

La commission donne match perdu par forfait (0 point) à OH Trefil.Neiges 5 sur le score de 3 à 0 au profit de Angerville l'Orcher 2 en application de l'article 72 des RG de la LFN, inflige une amende de 168 € à OH Trefil.Neiges 5 en application de l'article 5 des droits et pénalités du DMF.

VETERANS : groupe B

CS Gravenchon 3 – Gainneville 4 du 17 septembre 2017 n° 19853332

Forfait de Gainneville 4

La commission donne match perdu par forfait (0 point) à Gainneville 4 sur le score de 3 à 0 au profit de CS Gravenchon 3 en application de l'article 72 des RG de la LFN, inflige une amende de 168 € à Gainneville 4 en application de l'article 5 des droits et pénalités du DMF.

VETERANS : groupe A

Havre ESMGA 6 - OH Trefil .Neiges 6 du 17 septembre 2017 n° 19853139

Forfait de OH Trefil.Neiges 6

La commission donne match perdu par forfait (0 point) à OH Trefil.Neiges 6 sur le score de 3 à 0 au profit de HAVRE ESMGA 6 en application de l'article 72 des RG de la LFN, inflige une amende de 168 € à OH Trefil.Neiges 6 en application de l'article 5 des droits et pénalités du DMF.

Dossier transmis à la commission des arbitres et à la commission de discipline

Senior matin D3 groupe E

Beuzevillette 1 – Havre Csm 4 du 17 septembre 2017 n°19845045

Dossier transmis à la Commission Départementale des Règlements et Contentieux

Senior après-midi D3 groupe K

Epouville 3 – Manéglise 2 du 24/09/2017 n°19838973



Dossier transmis à la commission des arbitres

Senior Matin D3 groupe D

Pointe de Caux 2 – Havre S'Port 3 du 24/09/2017 n° 19844919

Dossier en retour de la commission des arbitres

Senior Matin D3 groupe D

Pointe de Caux 2 – Havre S'Port 3 du 24/09/2017 n° 19844919

La commission faisant sienne de la commission des arbitres donne match à jouer

Réserve non confirmée

Senior après-midi D3 groupe K

St Antoine 2 – Trouville Alliquerville 1 du 24/09/2017 n°19838972

St Antoine 2 – Trouville Alliquerville 1 : 4 buts à 1 but

Dossier transmis à la commission des arbitres et à la commission de discipline

Senior matin D3 groupe E

Beuzevillette 1 – Havre Csm 4 du 17 septembre 2017 n°19845045

Contrôle des feuilles de match

Senior après-midi D1 groupe D

Le Havre OHT Neiges 3 – JS Bréauté 1 du 03/09/2017 n° 19832661

La commission,

Usant de son droit d'évocation prévu aux articles 187.2 des RG de la Fédération Française de Football et des RG de la Ligue de Football de Normandie ,

Après avoir sollicité les observations des responsables de BREaute par lettre suivie en date du 02/10/2017

Considérant que le club de BREaute a formulé ses observations par courriel en date 05/10/2017

La commission,
Ouvre le dossier,

Constate la présence sur la feuille d'arbitrage d'un joueur susceptible d'être suspendu en appartenance à JS Bréauté1 : Mr DUMONT Florian – licence n° 2127567406

Considérant que ce joueur était sous le coup d'une suspension de 1 (UN) match ferme
Citée en référence, sanction mise en ligne sur Foot-club le 23/05/2017 (prise d'effet le 29/05/2017)

Retient que pour retrouver sa qualification Mr DUMONT Florian doit purger sa suspension dans la ou les équipes de reprise,



En conséquence Mr DUMONT Florian ne pouvait pas figurer sur la feuille de match de cette rencontre du 03/09/2017, il était en infraction avec les dispositions de l'article 226 des règlements généraux de la FFF des articles 95 et 93 A des règlements généraux de la LFN,

Considérant que la composition de l'équipe de BREUTE JS 1 n'était pas réglementaire,

La commission,

donne match perdu par pénalité à JS BREUTE, sur le score de 3 à 0, pour en faire bénéficier LE HAVRE OHT NEIGES 3

Précise que JS BREUTE 3 marque 0 (ZERO) point,

Prononce une suspension ferme de 1(UN) match à l'encontre du joueur DUMONT Florian (JS BREUTE) prise d'effet le 23/10/2017

Prononce une suspension ferme de 1 (UN) match à l'encontre du joueur-capitaine Mr TEINIERE Maxime n° 2127498425 - JS BREUTE – en faisant toutefois bénéficier du sursis,

Inflige, en application de l'article 95.3 des RG de la LFN et des dispositions financières du DFSM.

Une amende de 220€ à JS BREUTE.

HOMOLOGATION DES MATCHS DE CHAMPIONNAT – ANTENNE DU HAVRE

JOURNEE DU 17 SEPTEMBRE 2017

SENIORS : APRES-MIDI

D1 groupe D

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain sauf :

Gruchet 1 – Bolbec match joué le 8 octobre 2017

D2 groupe F

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain sauf :

St Vigor Ymonville 1 – Les Loges 1 remis au 1 novembre 2017

D2 groupe G

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain sauf :

Parc d'Anxtot 1 – Epreville 1 remis au 1 novembre 2017

Gainneville 2 – RC Havrais 2 remis au 8 octobre 2017

Beuzeville 1 – Gravenchon 2 remis au 1 novembre

D3 groupe J

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain sauf :

Breauté 2 – Gruchet 2 match joué le 8 octobre 2017

Pointe de Caux 1 – Petiville 1 match joué le 8 octobre 2017

SENIORS : MATIN

D1 groupe C

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain sauf :

Les Loges 2 – Rolleville 1 match joué le 8 octobre 2017

District de Football de Seine-Maritime

Siège de Bois-Guillaume : ☎ 02.35.12.17.70

Antenne de Dieppe : ☎ 02.35.82.91.15 - Antenne du Havre : ☎ 02.32.74.93.40

Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsm.fff.fr/>



ST Romain 3 – Havre Usst 2 match joué le 8 octobre 2017

Gainneville 3 – ST Vigor Ymonville 2 match joué le 8 octobre 2017

D2 groupe F

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain sauf :

Maneglise 3 - Havre S'Port 2 match remis à une date ultérieure

D2 groupe G

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain sauf :

Rogerville 1 – La Frenaye 3 match joué le 8 octobre 2017

OH Trefil/Neiges 5 – Angerville O . 2 forfait de OH Trefil/Neiges 5

Manneville 1 – RC Havrais remis à une date ultérieure

D3 groupe D

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain sauf :

Havre S'Port 3 – Manneville 3 remis à une date ultérieure

D3 groupe E

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain sauf :

Beuzevillette 1 – Havre Csm 4 remis à une date ultérieure

D3 groupe F

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain sauf :

Manneville 2 – Epreville 2 match joué le 8 octobre 2017

VETERANS

Groupe A

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain sauf :

ASLV/ASSAR 3 – Le Havre FC 2012 .4 match joué le 8 octobre 2017

Havre Esmga 6 – OH Trefil/Neiges 6. Forfait de OH Trefil/Neiges 6

Groupe B

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain sauf :

Gravenchon 3 – Gainneville 4 remis à une date ultérieure

Nointot 2 – Maneglise 4 remis à une date ultérieure

Le Havre S'Port 4 – Goderville 4 remis au 22 octobre 2017

JOURNEE DU 16 SEPTEMBRE 2017

FOOT ENTREPRISE

1ère Série Groupe 0

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain sauf :

Le Havre FC Bristot 1 – Havre S'Port 1 remis à une date ultérieure

Havre RCPH-C-3 – Havre Asph 1 remis à une date ultérieure



JOURNEE DU 24 SEPTEMBRE 2017

SENIORS : APRES-MIDI

D3 groupe J

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain sauf :
Harfleur Beaulieu 1 – Pointe de Caux 1 match joué le 8 octobre 2017

D3 groupe K

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain sauf :
ST Antoine 2 – Trouville All 1 remis à une date ultérieure
Epouville 3 – Maneglise 2 remis à une date ultérieure

SENIORS : MATIN

D2 groupe F

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain sauf :
Havre Flash 1 – Maneglise 3 remis au 12 novembre 2017
Octeville 3 -Havre Asmc 1 match joué le 8 octobre 2017

D2 groupe G

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain

D3 groupe D

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain sauf :
Pointe de Caux 2 – Havre S'Port 3 remis à une date ultérieure

D3 groupe E

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain

D3 groupe F

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain

JOURNEE DU 23 SEPTEMBRE 2017

Foot entreprise

1ère Série Groupe 0

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain sauf :
Havre S'Port 1 – Havre Asph 1 remis à une date ultérieure

AMENDE POUR FEUILLES INCOMPLETES

SENIORS : APRES-MIDI

D2 groupe G

19832934 Ranponneau 1 : manque délégué 7€

D3 groupe K

19838971 OH Trefil/Neiges 4: manque délégué, banc de touche et feuille de match en retard 34€



19838971 Gournay 3 : manque banc de touche 7€

SENIORS : MATIN

D2 groupe F

19843597 Epouville 4 : manque délégué 7€

19843607 Havre Asmc 1: manque délégué 7€

D2 groupe G

19843731 – Montivilliers 3 : manque délégué 7€

19843739 – Havre Esmga 4 : manque délégué 7€

D3 groupe D

19844916 – Ramponneau 2 : manque délégué 7€

19844918 – Manneville 3 : manque délégué 7€

198944923 – Ramponneau2 : manque délégué 7€

19844925 – Senneville : manque délégué 7€

19844925 – Manneville 3 : manque banc de touche 7€

19844928 – Havre Esmga 5 : manque délégué 7€

D3 groupe E

19845053 – Yport 1 : manque délégué 7€

19845059 – Littoral 1 : manque délégué 7€

19845061 Beuzeville 3 : manque délégué 7€

D3 groupe F

19843997 – manque délégué 7€

19844004 – Gruchet 3 : manque banc de touche 7€

19844005 Beuzeville 2 : manque banc de touche 7€

19844008 Breauté : manque délégué 7€

VETERANS

Groupe B

19853337 – Trait d'Union 2 : manque délégué 7€

19853338 – Bretteville 2 : manque délégué 7€

19853339 – Havre Rcph 1 : manque délégué 7€

Groupe A

19853144 – Gonfreville : manque délégué 7€

19853149 – Le Havre FC 2012. 4 : manque délégué 7€

19853153 – Montivilliers : manque délégué 7€

Le Président de la Commission
Laurent LEFEBVRE

Le secrétaire de la commission
Jean-Luc TIRET

District de Football de Seine-Maritime

Siège de Bois-Guillaume : ☎ 02.35.12.17.70

Antenne de Dieppe : ☎ 02.35.82.91.15 - Antenne du Havre : ☎ 02.32.74.93.40

Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsm.fff.fr/>